L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1887. — 61me Année

Dufour & Démet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 30

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR MATHER & HOMES.—Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.—Propriété à McDonoghville, Cinquième District.

PAR BRIGNOGNI & BLAKELEY—Propriétés de valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.—Actions de diverses Associations financières.

PAR B. ONORATO—Propriétés de valeur et de choix dans les Premier et Deuxième Districts.

PAR LE SHERIF—Propriétés améliorées, rue Magasin, entre Philippe et Première.

La crise morale en France.

Nous ne croyons pas que, depuis dix ans, la situation de la France ait, aussi vivement qu'aujourd'hui, préoccupé l'opinion. La République traverse une crise morale qui peut avoir, pour elle, les plus fâcheuses conséquences.

On a, sans doute, beaucoup exagéré l'importance de l'incident Caffarel. Les tripotages qu'elle nous a révélés ne nous ont appris rien de très nouveau. De tout temps, en tout pays, il y a eu des escrocs, des brasseurs d'affaires, des intrigants et—en France surtout, où la femme joue un si grand rôle dans toutes les classes de la société, spécialement dans le monde politique—des intrigantes, des entremetteuses, se faufilant dans les cercles officiels, jusque dans les ministères, pour y trafiquer des emplois publics, des distinctions, des fournitures militaires ou autres, exploitant la sottise des uns, la vanité des autres, les vices de ceux-ci, les faiblesses de ceux-là, et semant sur leur chemin les ruines, quand il n'y ajoutent pas le déshonneur.

De tout temps et en tout pays, on a vu des fils de famille, des hommes politiques, de vaillants soldats dévorer dans le jeu, dans la haute vie, leur fortune, leurs appointements, et tomber entre les mains d'abominables usuriers qui se donnaient la funeste mission de précipiter une chûte, que la pente naturelle des choses ne devait amener que trop vite.

Sous ce rapport, les royautés ne le cèdent en rien aux Républiques; seulement, elles ont l'habileté de sauver les dehors, de ne pas étaler au grand jour les plaies qui les rongent. Ont-elles raison d'en agir de la sorte? Sans doute. On ne saurait trop mettre le bien en lumière, car il n'y a rien de contagieux comme l'exemple; mais on a toujours tort de donner de la notoriété au vice, au crime, parce qu'ils se propagent encore plus rapidement que la vertu, et le bruit que l'on fait autour d'eux ne contribue qu'à empirer le mal, au lieu d'y apporter remède.

On ne peut donc assez déplorer la maladresse avec laquelle on a affecté d'exposer au grand soleil de la publicité les détails scandaleux de l'incident Caffarel. On a livré une arme terrible aux partisans des régimes déchus; on a fait les affaires des pires ennemis de la République. Cela est si vrai que le Cabinet Rouvier a failli lui-même succomber sous le poids de la faute qu'il avait commise. On s'attendait à sa déroute immédiate, et quand on a appris la brusque convocation des Chambres, personne n'a douté que le ministère ne courût à sa perte et qu'il ne dût monter à la tribune que pour y déposer ses portefeuilles. Une heureuse manœuvre a, seule, nous ne dirons pas prévenu, mais retardé la catastrophe: la présentation du projet de loi de conversion des rentes.

Assurément, le Cabinet Rouvier n'excite pas de fort vives sympathies parmi les populations françaises et dans les pays amis de ces populations; on se souviendra toujours des tristes circonstances qui l'ont amené au pouvoir; on n'oubliera pas qu'il s'est formé, nous ne dirons pas sous les auspices—le terme serait injuste, calomnieux—mais, tout au moins, sous la pression évidente de l'étranger, sous le coup de la terreur exagérée que M. de Bismarck inspirait à certains gouvernants.

Il paraissait donc condamné d'avance, et sa disparition ne pouvait qu'être précipitée par ses maladresses dans la question Caffarel.

M. Rouvier n'est pas à l'abri de reproche; il prête le flanc à bien des critiques, mais on ne saurait lui contester deux qualités, précieuses sous un régime ultra-parlementaire comme celui de la République française: il a l'audace de tribune et jamais il ne laisse passer une attaque, si vive qu'elle soit, sans lui opposer une riposte plus vive encore; il charge l'ennemi à fond de train, et il saisit, avec une grande justesse de coup d'œil, le moment favorable de l'assaut aussi bien que l'endroit faible de ses adversaires.

C'est, de plus, un spécialiste—qualité excessivement rare par le temps qui court, où, trop souvent, l'on confie un poste périlleux à un homme, non à cause de ses capacités réelles, mais à cause des opinions qu'il annonce ou qu'il affecte de professer.

Dans les questions de finances, M. Rouvier est sur son terrain; il en a fait l'objet des études de toute sa vie. Sur ce point, ses ennemis politiques n'ont jamais hésité à lui rendre justice, et l'on ne peut oublier que M. Rouher lui-même, l'ex-vice-empereur, affectait une vive amitié pour le jeune financier républicain.

M. Rouvier obéissait à une idée juste en présentant, dès le premier jour, son projet de conversion des rentes, en insistant sur la discussion, immédiate avant que toute autre question fût mise sur le tapis parlementaire. Il sentait qu'il se préparait ainsi un succès, et l'événement est venu justifier ses prévisions. Il est resté à la tribune tout le temps de la discussion; en un jour, il a fait passer son projet de loi et remporté une victoire sur un terrain où, d'ordinaire, on se bataille des semaines entières, avant d'obtenir gain de cause, quand on ne finit point par y succomber.

Mais, pour avoir été retardée de quelques jours, la crise n'en est pas moins imminente. On a, sciemment, de propos délibéré, jeté le trouble dans les esprits, fait douter l'opinion publique de la moralité des institutions républicaines, ébranlé le siège présidentiel. Il n'est pas d'observateur sérieux qui ne se soit aperçu qu'on a déterminé une explosion en vue de faire sauter quelqu'un. Quel est le personnage qui était visé? Quel est celui qui a tendu le piège et fait le coup? Tout le monde, aujourd'hui, se lave les mains de la faute commise et rejette l'accusation sur son voisin. Il faudra bien que tous ces mystères s'éclaircissent et que l'on découvre le vrai coupable.

L'auteur ou les auteurs de tous ces scandales, sont bien blâmables. Ils ont agi, au moment où la République est arrivée à l'époque de crise où tous les gouvernements précédents ont succombé, depuis un siècle; ils ont agi, au moment où les ennemis de la République se donnent le plus de peine pour l'ébranler; ils ont agi presqu'à la veille du jour où le gouvernement doit faire plusieurs appels solennels au corps électoral.

Personne n'ignore que le renouvellement complet des conseils municipaux a lieu en 1888; il en est de même pour une partie des conseils généraux et du Sénat, et il est plus que probable que les élections générales des membres de la Chambre des Députés aura lieu, la même année. Ebranler la foi du pays dans les institutions qu'il s'est données, dans un pareil moment, c'est plus qu'une faute—c'est un crime politique. Aura-t-on le temps de ramener le calme et la confiance dans les populations, avant cette époque critique? Les conservateurs ne s'efforceront-ils pas d'y entretenir le trouble et la méfiance qu'on y a si maladroitement semées? Ne s'engageront-ils pas avec ardeur, tête baissée, au risque de jeter partout la discorde sur la route funeste que leur ont indiqués leurs adversaires? Nous en avons peur. En attendant, il faut ne rien négliger pour raffermir la foi ébranlée. Puisqu'on n'a pas reculé devant le bruit et le scandale, on ne peut se dispenser d'aller jusqu'au bout, et l'on se trouve obligé de jeter par dessus bord, impitoyablement, sans s'arrêter à aucune considération personnelle, tout ce qui peut entraver la marche du navire. Le salut de l'institution républicaine est à ce prix. Le Cabinet Rouvier en fera, tout le premier, la cruelle expérience.

Pour la guérison des rhumes, de la toux, et des affections pulmonaires, le Pectoral Cerise d'Ayer n'a pas d'égal.

LOUISIANE.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemines, du 29 octobre:

La roulaison est en pleine activité sur les habitations Scarsdale, St-Clair, Bellechasse, Myrtle Grove, Union, Concession et Promise Land. Sur Scarsdale, on avait, jusqu'à mercredi dernier, fait 301 barils ou 101,444 livres de sucre No 1.

—On porte à un tiers la perte sur les oranges, par suite du dernier ouragan. M. Mark Cognovich a ramassé sur le terrain 30 barils d'oranges bonnes pour le marché. Lui aussi pense qu'il a perdu un tiers de sa récolte.

—M. L. Forsyth a acheté les cannes de l'habitation Corinne, de St Bernard, et les fait transporter, par le chemin de la Nouvelle-Orléans et du Golfe, sur son habitation. Il a fait construire un petit embranchement qui va donner sous ses hangars.

—Nous avons reçu la visite de M. Bogarth, de Cedar Rapids, Iowa. M. Bogarth s'occupe de la culture du sorgho; il est venu ici pour assister aux expériences de la diffusion qui ont lieu sur l'habitation Magnolia. Il va continuer ses études jusqu'au printemps. Il considère notre paroisse comme offrant de grands avantages pour la culture de cette plante et la fabrication du sucre que l'on en tire; il est enchanté de notre sol et de notre climat.

—M. Geo. Schoenberger a obtenu le contrat pour la construction de la levée inférieure, rive droite, à 15 cents la yarde cube. M. L. F. Buras a le contrat pour la levée du Jump à 14 3|4 cents la yarde cube. M. John Bowes a celui de la levée "John Bowes" à 15 cents. Ces contrats vont donner de l'emploi à bien des travailleurs, dont bon nombre n'ont rien à faire.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 29 octobre:

Le temps, dans la semaine qui vient de s'écouler, a été très favorable à la récolte de la canne, et la saison de la roulaison commence sous les plus heureux auspices.

La série des accidents que nous avons annoncés, il y a huit jours, s'est arrêtée depuis et rien de semblable n'est arrivé cette semaine.

Nous n'avons pas encore entendu une plainte sur le rendement du sucre à la tonne de canne ou du tonnage de la canne à l'acre. Si donc les prix sont convenables, les planteurs peuvent faire de beaux bénéfices.

Sur l'habitation Bowdon, propriété de MM. Kenner et Brent, dont nous n'avons encore reçu aucun renseignement détaillé, les travaux ont commencé, le 10 courant, et tout a marché sans le moindre encombre.

Sur Gem, à M. Ed. Tiran, la sucrerie a commencé les travaux, peu après Bowdon, et les résultats sont satisfaisants.

Sur Hermitage, la cheminée a commencé à fumer, le lundi 24, et bientôt a suivi Mount Houmas, le 27.

Sur Southwood, MM. Crowley et Fils se mettent à l'œuvre, lundi prochain.

Les cannes de Riverside ont été transportées, comme à l'ordinaire, sur Southwood. Il y a, sur cette dernière propriété, depuis l'an dernier, un second moulin qui active beaucoup la besogne.

M. Henry Cook a commencé, lundi dernier. Ce soir, il aura fait 60 boucauts de sucre. C'est le produit de moins d'une semaine de travail. La canne lui a donné 2 boucauts par acre et il a roulé, en tout, 33 acres.

Nous apprenons qu'à New Hope, les feux ont été allumés de nouveau, mercredi—ce qui nous fait supposer que les accidents ont été complètement réparés.

—Nous avons reçu trois échantillons de sucre de MM. B. Leman et frère, propriétaires de Belle Terre. Nous ne croyons pas que l'on puisse faire ailleurs de plus beau sucre.

MM. Leman sont enchantés de leurs employés, MM. Goetti et Cire. Après avoir vu les échantillons dont nous venons de parler, nous concevons qu'ils soient pleinement satisfaits.

—On nous écrit, de Napoléonville:

"La plupart des planteurs s'apprêtent à rouler; quelques-uns ont déjà commencé et sont satisfaits du rendement. Ces résultats sont peut-être moins brillants que ceux que l'on nous annonçait dans la paroisse Iberville, mais nous croyons qu'il y avait là une certaine exagération.

"La mort s'est montrée bien cruelle pour la famille Tallien, depuis quelque temps. Il y a un an, la paroisse Assomption perdait M. Emile Tallien. Il y a six mois c'était le tour de M. Albert Tallien, citoyen aussi regrettable, et, maintenant, nous avons à enregistrer la mort de Mlle Tallien, à l'âge de 17 ans."

LA BIÈRE FRANÇAISE ET LA BIÈRE ALLEMANDE.—On lit dans le *Journal du Havre*:

Nous avons quelques mots à ajouter à ce que nous avons déjà dit, à diverses reprises, de la campagne poursuivie contre la bière allemande, et de l'Exposition parisienne, toujours dans l'espoir de développer la production française et d'empêcher notre pays de rester le tributaire de l'Allemagne.

Des conférences ont été organisées dans ce but, à l'Exposition de Paris. Elles doivent avoir lieu deux fois par semaine, et notre confrère et ami Robert Charlie, l'auteur du *Poison allemand* et de la *Bière française*, en a ouvert la série. Trois cents amateurs seulement avaient pu trouver place dans une salle beaucoup trop petite, et plus de deux cents personnes ont dû rester à la porte.

Robert Charlie, qui avait pris pour texte: *La bière française et la bière allemande*, a brillamment démontré, aux applaudissements répétés de son auditoire: 1o que la bière est, en Europe, d'origine gauloise et non germanique; 2o que, dès le XVe siècle, les Allemands sophistiquaient la bière qu'ils envoyaient à l'étranger, et particulièrement en France; 3o que, grâce à la campagne dont il a eu l'initiative, l'exportation de la bière allemande a déjà diminué, en 1886, de 20 o|o; 4o que la fabrication de la bière française a sensiblement augmenté.

"Le prince Guillaume de Prusse, a-t-il dit en terminant, déclarait dernièrement dans un banquet, qu'il ne buvait que du vin allemand; eh bien! qu'à cette parole provocatrice, tous les Français répondent: "Et nous, nous ne boirons que de la bière française!"

Cette péroraison a soulevé un tonnerre d'applaudissements, et notre confrère a été chaleureusement félicité par une grande partie des assistants.

Chez la marquise:

—Eh bien! monsieur Boireau, que pensez-vous de la crémation?

—Oh! marquise, c'est encore un truc pour les ivrognes: histoire de s'assurer une dernière cuite!

Deux pêcheurs à la ligne échangent leurs observations pendant que le bouchon flotte doucement au fil de l'eau:

—Il n'y a plus de poissons dans la Seine! dit l'un d'eux, d'un ton d'amer découragement.

—Que voulez-vous? Ils ont fui la capitale. La vie est devenue si chère ici!

Toutes les infections vénéneuses du sang sont expulsées sans délai par la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

L'amiral français Jauréguiberry.

L'amiral Jauréguiberry, qui est mort hier, fut—dit la *République Française* du 22 octobre—un des plus vaillants soldats de la Défense nationale; son nom est inscrit presque à chaque page de cette épopée que la France écrivit avec son sang et dont Gambetta fut le glorieux inspirateur.

Né en 1815, élève à l'Ecole navale en 1830, Jauréguiberry parcourut assez vite les échelons de la carrière; en 1860 déjà, il était capitaine de vaisseau. Il avait dans l'intervalle exercé d'importants commandements en Crimée d'abord, au Sénégal ensuite; en Chine et à Toulon, où il exerçait, en 1869, les fonctions de major de la flotte. C'était un marin très brave et très expérimenté. Il allait avoir l'occasion de prouver que son courage et sa résolution virile étaient à la hauteur des plus redoutables épreuves.

Le 6 décembre 1870, le général Chanzy prenait le commandement de la deuxième armée de la Loire et Gambetta plaçait le contre-amiral Jauréguiberry à la tête de ce 16e corps d'armée qui avait remporté la victoire de Coulmiers, et qui, organisé par Chanzy, était animé du meilleur esprit. A ce moment, la première armée de la Loire était concentrée sous les ordres du général Bourbaki; elle allait bientôt dessiner ce fameux mouvement vers l'Est, opération stratégique digne des plus illustres capitaines et qui n'échoua que par la faute d'événements improbables et grâce aux rigueurs extraordinaires de l'hiver. Le général Chanzy avait pour chef d'état-major le général Vuillemot, qui fut depuis le chef d'état-major du général Thibaudin, ministre de la guerre; les généraux de Marcy et Javain commandaient l'artillerie et le génie de la deuxième armée; l'intendant Bouché dirigeait les services administratifs. Et les divisionnaires se nommaient Jauréguiberry, Durien, de Colomb, Dargent, Sausier, Gougeard, Jaurès.

Le 8 décembre au matin, la deuxième armée de la Loire livra la bataille de Villarceau. Qu'on relise le rapport de l'amiral Jauréguiberry: "En vous rendant compte, écrit-il au général Chanzy, de ces divers faits et des mesures que j'avais dû prendre, je dois vous signaler en même temps que, malgré la victoire évidente que nous avions remportée sur l'armée entière du prince Frédéric-Charles, nos troupes étaient fatiguées par les combats incessants qu'elles livraient chaque jour depuis le 1er décembre, que leur moral s'en ressentait et qu'enfin elles paraissaient à bout et incapables de tenter un effort sérieux le lendemain. Néanmoins il fallait, autant que possible, essayer de conserver notre ligne de bataille, que nous avions su maintenir au prix de grands sacrifices, et pour cela il me parut indispensable de réoccuper, dès le matin, Beaugency à tout prix."

Malheureusement, la dépêche expédiée par l'amiral Jauréguiberry au général Trippart n'arriva pas à temps. Il fallut se retirer de l'autre côté de la vallée du Loir, faire face à l'ennemi qui nous poursuivait à Morée, à Fréteval, à Vendôme, à Droué.—On battait en retraite, et c'est à grand'peine que, dans la journée du 19 décembre, la deuxième armée de la Loire se dérobait, pour la troisième fois, à l'étreinte d'un adversaire qui avait sur nous la double supériorité du nombre et de l'armement.

Le 8 janvier, l'amiral Jauréguiberry, qui était en train de réorganiser son corps d'armée, était envoyé du Mans à Château-du-Loir; il y devait prendre le commandement des colonnes de Jouffroy, Curten et Barry, diriger les opérations sur les deux rives du Loir et ramener vers le Mans toutes celles de nos troupes qui n'avaient pas encore rétrogradé. Aussitôt arrivé, il donnait l'ordre au général Barry de défendre la position de Chahaignes; il livrait le combat du 9 janvier, "dans lequel, suivant le témoignage de Chanzy, nos troupes montrèrent une grande vigueur." Et ce n'était pas tout: ce fut à l'amiral Jauréguiberry qu'échut, dans la journée du 11 janvier, la douloureuse mission de déclarer au général Chanzy qu'"une prompte retraite semblait impérieusement commandée." Dans ces circonstances tragiques, le patriotisme du commandant du 16e corps n'avait pas été défaillant. On le reconnut plus tard

Aux élections du 8 février 1871, Jauréguiberry était candidat dans les départements de la Sarthe et des Basses-Pyrénées; 41,768 électeurs des Basses-Pyrénées lui accordèrent leurs suffrages et il fut élu le sixième sur neuf. Au mois de décembre suivant, quand l'Assemblée nationale discuta la loi sur le conseil, l'amiral donna sa démission; il est nommé membre du conseil d'amirauté. Au mois d'octobre 1876, il prend le commandement de l'escadre d'évolutions dans la Méditerranée; le 4 février 1879, il fait partie du ministère présidé par M. Waddington; quand M. de Freycinet succède à M. Waddington, l'amiral Jauréguiberry conserve le portefeuille de la marine qu'il reprendra, en 1882, avec M. de Freycinet et M. Duclerc. Elu sénateur inamovible en 1879, il a été promu, la même année, à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur.

La France perd avec Jauréguiberry un patriote ardent, le Sénat un ferme républicain, la marine un chef savant et intrépide dont elle conservera longtemps le pur souvenir.

A L'EXPOSITION DU VATICAN.—On sait—dit la *Gazette de France*—qu'à l'occasion du cinquantenaire sacerdotal du Pape Léon XIII, le monde entier s'est mis en devoir de lui adresser des présents qui formeront, à Rome, dans les constructions préparées à cet effet dans une vaste cour du Vatican, l'exposition magnifique des objets les plus riches et les plus divers de l'art et de l'industrie.

La France ne pouvait manquer à ses traditions généreuses, et ses envois marqueront certainement dans cet ensemble cosmopolite. Son exposition particulière s'annonce comme des plus brillantes.

Sans avoir la prétention d'énumérer la quantité innombrable d'objets sacrés ou profanes qu'elle prépare à l'occasion du Jubilé pontifical, on peut dès cette heure affirmer qu'elle sera dignement représentée à l'Exposition vaticane.

Le *Soleil* donne ce renseignement sur un cadeau de Monsieur le Comte de Paris:

"Monseigneur le Comte de Paris envoie à Rome un bureau de grand prix, pour l'usage personnel du Saint-Père. Le représentant du principe monarchique a voulu joindre à ce premier présent un souvenir de caractère intime qui rappelât particulièrement la Maison de France, auprès du chef de tous les catholiques. Il a fait faire une réduction en argent de la statue de Jeanne-d'Arc due au ciseau de la princesse Marie d'Orléans, l'une des filles du roi Louis Philippe. L'original en marbre de cette statue se trouve dans les galeries de Versailles; il en existe une belle copie dans la galerie du Château-d'Eu. La sainte héroïne française est représentée debout, en cuirasse, serrant contre son cœur sa vaillante épée dont la poignée figure une croix. Cet objet d'art, si Français par son héroïque inspiration, par la main qui l'a sculptée, figurera avec honneur au Vatican, rappelant notre gloire nationale la plus pure, immortalisée par une fille de France. On appréciera certainement, à Rome comme à Paris, le choix heureux de ce présent."

EMILIO CASTELAR.—M. Jules Simon, qui représentait la Société des gens de lettres de Paris au Congrès littéraire d'Espagne, adresse, de Madrid, au *Journal des Débats*, quelques lignes, dont nous reproduisons celles-ci:

"Mon plan était d'aller à Tolède tout seul avec Castelar. Vous le connaissez comme historien, comme orateur et comme causeur; mais vous ne le connaissez pas dans le rôle de cicerone: il y est incomparable. Ayez seulement une santé de fer, et laissez-vous conduire par lui: vous visiterez l'Espagne comme jamais personne ne l'a visitée. J'en puis répondre pour Tolède. Il me l'a montrée, la nuit et le jour, il m'en a fait voir les merveilles illustres et les merveilles inconnues au vulgaire.

"Il est tout-puissant à la cathédrale, où les portes qui resteraient fermées à un cardinal s'ouvrent devant lui. C'est la popularité la plus extraordinaire; les chanoines et les officiers courent après lui, et les mendiants, après qu'il leur a donné l'aumône, lui donnent, à leur tour, une poignée de main. J'ai vu des ministres, des députés, des journalistes de toutes les opinions: j'ai trouvé son éloge sur toutes les lèvres. Je me plais à vous raconter cela, non parce qu'il est mon ami depuis vingt ans, mais parce qu'il est notoirement, ardemment, l'ami de la France."

Les origines de la bouteille.

Le *Parfait vigneron*—revue de France—nous fournit les renseignements suivants sur les *Origines de la bouteille*:

I

La bouteille apparut le jour où l'homme pressura le premier raisin; les livres de l'Ancien Testament font foi de son ancienneté. Ils parlent fréquemment des vases destinés aux libations de vin. Ces vases étaient faits de cornes d'animaux, de terre cuite et même de pierres précieuses.

Le soleil n'avait pas encore transformé en verre le sable des bords du Bélus.

Il appartenait à l'astre vivifiant qui, —après Dieu,—créa le vin, de créer aussi la matière la plus propre à le conserver.

II

Pétrone rapporte qu'on mettait le vin, de son temps, dans des amphores de verre dont le goulot était parfaitement fermé avec du plâtre.

Ces amphores étaient loin d'avoir la forme gracieuse de notre bouteille; la plupart, malgré les anses dont elles étaient munies, ne pouvaient se manier d'une seule main; elles portaient sur le flanc une étiquette indiquant la qualité, l'âge du vin et le nom du consul sous lequel il avait été enfermé dans l'amphore. L'histoire ne dit pas si ces étiquettes étaient toujours véridiques.

Il est permis d'en douter.

La bouteille d'Horace, *ampulla*, n'avait pas d'anse; elle avait le col étroit et le ventre enflé comme une vessie.

Ce n'était pas encore l'idéal.

N'importe, la bouteille d'Horace est la mienne, parce qu'elle n'a jamais inspiré de passions grossières, et qu'il n'en est sorti que la louange de Mécène, de Virgile et de Caton.

III

Vers le milieu du septième siècle, la bouteille subit une nouvelle transformation et commence à faire pressentir la nôtre.

Pour empêcher l'air de pénétrer dans la bouteille, au plâtre, dont parle Pétrone, on avait substitué la graisse.

Cette matière malpropre ne tarda pas à faire place à la cire, dont l'usage s'est perpétué et qui est encore la meilleure manière de bien boucher une bouteille.

Ce n'est qu'au quinzième siècle, sous le règne de Louis XI, que la bouteille prend la forme élégante et commode qu'elle a conservée de nos jours.

IV

Sous nos premiers rois, la bouteille avait donné lieu à une des charges les plus honorables de la cour. Les plus grands noms se la disputaient: c'était l'intendance du vin sous le titre de "boutillier."

L'histoire nous a transmis les noms de tous les illustres personnages qui, depuis Henri Ier, reçurent le titre de "boutilliers."

Des quatre grands officiers de la couronne, le préposé à la bouteille était celui qui avait le plus de prérogatives.

Au sacre de Philippe V, en 1317, il s'éleva une grande discussion entre Sully, "boutillier," et M. de Soyecourt, échanson.

Il s'agissait de savoir à qui appartiendrait le pot à cave dont le Roi s'était servi le jour de son sacre.

De là grande divergence d'opinions. Deux partis se formèrent.

Les uns tenaient pour le gobelet, c'est-à-dire pour M. de Soyecourt; les autres pour la bouteille, c'est-à-dire pour Sully.

Les uns disaient:—Le Roi honore bien plus le gobelet, puisqu'il le porte à la bouche!

Les autres:—Sans la bouteille, le gobelet serait inutile!

Un des champions de M. de Soyecourt écrivait:

"Certes, il faut tout à fait ignorer l'histoire pour ne pas se rendre à l'évidence que l'échanson est plus noble que le boutillier, dont la charge est presque récente. Dans l'antiquité, les dieux et les rois avaient leurs échansons.—Jupiter donna cette charge à Ganymède, Artaxerxès à Néhémie, Cambyse au fils de Prexaspes. Les rois prenaient leurs échansons dans les familles les plus illustres: Tel fut Joseph, fils de Jacob, à la cour de Pharaon."

V

Ainsi qu'on le voit, entre la bouteille et le verre à boire, le pour et le contre étaient vigoureusement soutenus; aussi la question fut longtemps en suspens, et le pot à cave du sacre semblait devoir rester éternellement indivis entre les deux rivaux.

La distance du verre à la bouteille est si imperceptible qu'on croyait impossible de trancher la question.

Philippe V pensa autrement, et, malgré les frais d'érudition des partisans de M. de Soyecourt, il donna gain de cause à Sully.

Dès lors la bouteille fut déclarée plus noble que le verre, et le "boutillier" eut des prérogatives innombrables, ainsi qu'on peut le voir dans le *Glossaire* de du Cange. De ces prérogatives, je n'en citerai qu'une, qui prouve combien nos anciens connaissaient peu la science des grands vins, science qui consiste surtout à ne les boire qu'après un certain temps de bouteille, quand ils ont vieilli suffisamment dans les tonneaux.

Chez le Roi—comme chez le particulier, du reste—on tirait le vin à la pièce. Si à la table on buvait plusieurs sortes de vins différents, comme il arrivait dans les grands jours de cérémonie, alors on entamait plusieurs futailles, et tous ces tonneaux entamés appartenaient ensuite au grand boutillier.

Ce privilège, très lucratif, du préposé à la bouteille, ajouté à son titre de grand boutillier, ne rendait pas cette charge simplement honorifique.

VI.

De nos jours, la bouteille ne sert plus de hochet à la vanité, et elle ne trône en souveraine que dans les caves des marchands de grands vins, d'où elle répand ses faveurs sur les tables bourgeoises comme sur les tables princières.

De toutes ses prérogatives, elle n'en a conservé qu'une: celle de charmer.

La scarlatine.

Une grave épidémie de scarlatine sévit en ce moment dans les divers quartiers de la ville de Londres. A la date du 15 septembre, on comptait 1,182 cas pour les services hospitaliers de la métropole. A ce propos, M. Edwin Chadwick n'a pas hésité à mettre en œuvre l'initiative individuelle, en rédigeant des instructions pour l'Association des inspecteurs sanitaires (*Public sanitary Inspectors*).

On ne saurait trop insister, dans toutes les classes de la société, sur cette idée, que le facteur le plus simple et le plus puissant de préventibilité contre la fièvre scarlatine réside dans cette recommandation: "Lavez-vous et tenez-vous propre par des ablutions fréquentes et générales (de la tête aux pieds) d'eau tiède."

C'est à ces ablutions, faites deux fois par jour, que les *officers of health*, qui ont traversé antérieurement des épidémies graves, ont dû une complète immunité.

Voici, d'autre part, les recommandations d'une infirmière d'hôpital, préposée, depuis vingt ans, à des services de scarlatineux:

—Isoler le malade et ne laisser personne entrer dans la chambre;

—Laisser la porte ouverte et la fenêtre entrebâillée, de façon à provoquer dans la chambre un courant d'air passant au-dessus du lit du malade;

—Observer minutieusement toutes les précautions hygiéniques qui visent l'état d'extrême propreté du malade, de la literie et de tout ce qui l'environne;

—Ne jamais boire dans le verre qui aurait servi au malade;

—Se laver fréquemment de la tête aux pieds avec de l'eau tiède, et changer une fois par jour de linge et de vêtements.

Il va sans dire que ces mesures utiles et efficaces dans les milieux bourgeois où s'est déclarée la scarlatine, sont surtout indispensables dans les écoles, ateliers, usines et tous autres centres d'agglomération de la population.

Au cours de la séance du 17 octobre dernier, de l'Académie des sciences, de Paris, M. Pasteur, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une note de M. Pichenet, vétérinaire militaire, à Besançon, France. Elle a trait à la contagion de la scarlatine par le lait de vache.

Les médecins et les vétérinaires anglais soutiennent que la scarlatine est produite par un microbe qui se trouve, comme celui de la vaccine, sur le pis des vaches, où il détermine des pustules et des ulcérations.

M. Pichenet rapporte une observation de scarlatine qui paraît confirmer l'opinion des médecins anglais.

LE CHLOROFORME REMPLACÉ.—Nous lisons, dans le compte-rendu de la séance du 18 octobre dernier, de l'Académie de médecine, de Paris:

"Depuis longtemps on cherche, sans succès réel, à remplacer le chloroforme, dont l'action sur les centres est violente, par un anesthésiant local qui supprime la douleur au point touché par le bistouri et laisse indemne la sensibilité générale. M. Brown-Séquard a réussi, par des projections d'acide carbonique, à insensibiliser le pharynx et le larynx. Dans les derniers temps de sa vie, Jules Guérin s'était adonné à la solution du problème; par des applications de potasse caustique, et à l'aide d'autres moyens qu'il n'a pas indiqués, il avait pu pratiquer une longue opération du sein, sans que la patiente éveillée et assistant à toutes les phases du manuel opératoire, ressentit aucune douleur. Aujourd'hui, M. Bailly recommande, pour produire l'anesthésie locale, le chlorure de méthyle, projeté sous forme de poussière sur le point qu'il s'agit d'insensibiliser. L'évaporation énergique et rapide du chlorure abaisse tout à coup et notablement la température de la partie à anesthésier. On voit le parti qu'on peut tirer de cette méthode en médecine pour le mal de dents, les névralgies faciales, intercostal, etc., les sciatiques, les rhumatismes en général, les coliques hépatiques et néphrétiques, le tétanos, etc.; en chirurgie, pour les opérations qui n'exigent qu'un temps très court, car il ne faut pas oublier que le refroidissement tend à disparaître et que l'action du fer hâte encore cette disparition."

Décédé vendredi, le 4 novembre, à 9 heures du matin, à l'âge de 43 ans, OCTAVE DALIET, natif de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses frères Jules et Aristide, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui samedi, à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, coin des rues Terpsichore et Dryades.

Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.—Décédé vendredi, 4 novembre 1887, à 9 heures du matin, OCTAVE DALIET, natif de la Louisiane et âgé de 43 ans. Les officiers et les membres de cette Association sont requis de se réunir à leur salle, SAMEDI, 5 novembre, à 3 heures de l'après-midi pour rendre en corps leurs derniers devoirs à leur co-sociétaire.
ARMAND F. QUÉRÉ, Président.
JOSEPH V. BOFILL, Secrétaire archiviste.

LIQUIDATION
Au dessous du coût
VINS, SHERRIES, LIQUEURS, COGNACS, WHISKEYS, ETC., ETC.
B. TREMOULET
PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
2 nov86—1anPP

Bureau du Levee Steam Cotton Press Co.—Nouvelle-Orléans, 4 novembre 1887.—Avis est ici donné par cette annonce qu'une élection pour sept directeurs de cette compagnie pour servir pendant l'année prochaine, sera tenue au No 167 rue Gravier le lundi 28 novembre 1887 de 11 heures a. m. à 12 m.
WM. S. E. SEVEY, Secrétaire.
5nov

Avis.
DES familles des jeunes gens et des jeunes filles venant d'arriver de France, par le bateau le NANTES désirent se placer en ville ou à la campagne. S'adresser au bureau de placement et d'immigration 12 rue Madison, 2me District.
5nov—2f L. B. DUFFARD

Meubles, ustensiles de ménage, bric-à-brac, &c.
ACHETÉS AU PLUS HAUT PRIX DU MARCHÉ.
S'adresser à D., Bureau de l'ABEILLE.
5nov—

Avis aux Cordonniers.
PLUS DE BAS PRIX!
A partir de ce jour nous augmentons les prix payés à nos ouvriers et nous ajouterons 100 de plus à ceux que nous employons en ce moment. Les prix sont comme suit:
Aux ouvriers ordinaires ... $1.25
Aux ouvriers fins ... 1.50
Pour semelles doubles ... 1.75
Pour ouvrage de clientèle (commande) ... 2.00
Occupation permanente à tous ceux qui s'adresseront à M. POKORNY, 20 rue St. Charles.
3nov—1sem

Avis aux actionnaires.
NOUVELLE-ORLÉANS, 30 octobre 1887.
Pelican Homestead and Building Association.
Les actionnaires de cette Association sont par le présent avis notifiés qu'une élection de vingt-un Directeurs pour servir pendant l'année prochaine sera tenue le LUNDI, 7 novembre 1887 de 11 heures a. m. à 3 heures p. m. au bureau de l'Association, 161 rue Common, près Carondelet, à l'étage supérieur, et l'on votera aussi sur des amendements à la charte.
Par ordre de W. C. KINSELLA, Président.
F. H. BOUTMAY, Sec.
30oct—6nov—

La Botte Rouge!
—A L'ENSEIGNE DE LA—
BOTTE ROUGE,
Coin des rues Ursulines et Dauphine.
Bottes, Souliers et Bottines,
A Bon Marché.
GEORGE WAGNER.
20oct—3m—Mer Sam Dim

LEON QUEYROUZE,
GROCER EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon. 17av—1anPP.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
16 rue Baronne et 127 rue du Canal.

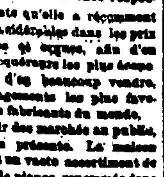

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. STEINWAY, PLEYEL, KNABE, HENRY, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle [illegible] l'occasion de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout ce qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs [illegible].
Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 16 rue Baronne, N.-O.
1er oct86—1an

NOUS AVONS ANNONCÉ AU PUBLIC!
Il y a quelques jours, que nous avions conclu l'achat,
Pour du Comptant, de Deux Stocks de Banqueroutes Entiers
Consistant en Habillements et en Pardessus pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.
Nous informons nos clients et le public en général, que ces marchandises sont maintenant sur nos comptoirs, et seront vendues sans égard aux prix de manufacture.
Nous invitons nos amis et nos clients à nous rendre une visite et à juger par eux-mêmes des grands bargains que nous leur offrons.
C. LAZARD & Cie.
Les marchands renommés de Vêtements Confectionnés et de Chapellerie.
Nos 29, 31 et 33 rue du Canal, 2, 4 et 6 rue North Peters.
Echantillons et instructions pour mesure envoyés sur application dans toutes les parties du pays, gratis. 24 oct—87 1 an—dim mar lun sam.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

R. P. Randall's Repository,
Fine Carriages and Harness
54 and 56 Baronne St., New Orleans.
Buggies, Barouches, Carts, Phaetons, Surreys, Harness.
Baby Carriages.
Bicycles. Tricycles. Velocipedes.

DENTISTES,

ÉDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles & Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle, de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
34 ... Rue Bourbon ... 34
Entre Douane et Bienville, Nlle Orléans.
22oct—3mois

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils,
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux 6 oct—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,535 54	
		$40[illegible] 64
A ajouter primes non terminées de 1885		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réductions	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	
		58,082 13
		$332,662 63
Revenu net		
A déduire, pertes payées—		
Incendie	$189,[illegible] 01	
Rivières	12,[illegible] 86	
Mer	691 90	
Total	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions, fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		22,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$[illegible] 16	
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,996 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 66	
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 48	
Bons des Etats Unis, valeur du marché	88,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	257,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à	131,250 0	
Comptes en cours de collection et balances dûs par agents	63,995 62	
Intérêts accrus sur actions et prêts	4,415 46	
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00	
Meubles de bureau	3,000 00	
		$894,915 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00	
Primes non acquises	125,511 32	
Dividende non payé	3,132 00	
Pertes non payées	22,687 71	
Profits et pertes	36,964 33	
		$894,915 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Fay,	E. M. Walmsley,
Saml [illegible],	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
E. F. [illegible],	W. H. [illegible],
C. J. Leeds,	Jos. McConnell,
A. T. [illegible],	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
[illegible]	[illegible]

ASSURANCES

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
CAPITAL - - - $500,000
J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus bas.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BORST,
PIERRE POUTZ, E. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. F. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE JR.
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 Sv—1an

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869.
CAPITAL EN ARGENT ... $400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN ... Président
J. H. OGLESBY ... Vice-Président
CHAS. E. RICE ... Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman,
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice,
D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10sai 86—1an

Factors and Traders INSURANCE CO.,
49 - Rue Carondelet - 49
CAPITAL - - - $400,000
Edward A. Palfrey ... Président
E. M. Walmsley ... Vice-Président
T. F. Walker ... Secrétaire
Sept—6mois

Dix-septième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$229,184 35
Sur risques de marine		10,142 1[illegible]
Sur risques de rivière		5,696 66
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885		136,280 00
Primes totales		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes		19,476 90
Revenus		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$160,571 88	
Sur risques de marine	16,024 89	
Sur risques de rivière	258 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10,089 64	
Commissions et réductions (rebates)	41,135 19	
Réassurances	25,7[illegible] 58	
Taxes et licences	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	33,064 66	$298,282 52
Surplus		$1,108,970 57
Primes non acquises de 1886	$70,258 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94	
Balance	1,195 63	$101,897 57

ACTIF.

Argent en caisse	$37,116 23
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	2,418 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0|0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,910 00
$[illegible] Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèque	47,484 34
Effets à recevoir	2,885 00
Effets à recevoir pour primes	3,[illegible] 55
Actions et autres valeurs	12,[illegible] 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
S. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire.

VINS SANS RAISINS SECS, MAIS AU NATUREL. NOUVELLE INVENTION.
Notre instruction contenant toutes les recettes complètes (détaillées simplement) pour faire soi-même, sans ustensiles particuliers, VIN ORDINAIRE ROUGE et BLANC (aussi bon que ceux de France) ainsi que: PORTO, VERMOUTH, Etc., est envoyé franco pour le prix de $1 00.
Le vin fait d'après nos procédés et avec nos produits revient à 25 cents le gallon; étant absolument le même que le naturel, il peut subir n'importe quelle analyse.
FRANCO-AMERICAN CHEMICAL & ŒNOLOGICAL PRODUCTS CO. (Limited)
93 West Brookline st., Boston, (Mass.)
Seuls propriétaires des droits de l'inventeur pour toute l'Amérique du Nord.
25 sept—3m

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

CE TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE, de l'année mil huit cent quatre-vingt sept et la cent douzième de l'indépendance des Etats Unis. Pardevant moi, ALPHONSE VICTOR PHILIPS, notaire, dument commissionné et qualifié, en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et des soussignés, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique, et spécialement des privilèges assurés par la loi No 111 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, elles conviennent (et s'y engagent) ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci-après, et en vertu des stipulations et règlements qui suivent savoir:

ARTICLE 1er.

Le nom et le titre de cette corporation sera le "NEW-ORLEANS SAFE AND LOCK COMPANY," elle aura sous ce nom, pouvoir et autorité, pendant vingt-cinq ans, à partir de la présente date, de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose; de détenir, recevoir, acheter et vendre, sous son nom légal, des biens fonds et des biens mobiliers; de prêter de l'argent sur garantie; de nommer et désigner tels officiers, directeurs et agents qu'exigeront ses intérêts et ses besoins; d'adopter les règlements nécessaires à la bonne administration de ses affaires; de les changer et modifier à son gré; d'accomplir enfin tels autres actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir le but de sa création.

ARTICLE II

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les pièces judiciaires seront servies au président de la corporation, ou, en son absence, au vice-président, et dans le cas où ces deux officiers seraient absents au secrétaire ou au trésorier.

ARTICLE III

L'objet de la dite corporation est de fabriquer, vendre et louer des coffres forts, serrures de sûreté, voûtes et ouvrages de sûreté, ainsi que d'autres articles en fer et en acier, en métal ou autre matériaux, en tout ou en partie, et, dans ce but, de se procurer par voie d'achat tous autres articles nécessaires et de les convertir en d'autres articles pour l'application ou l'emploi de machines et autres appareils; aussi de vendre ou de louer ces articles ainsi manufacturés, et de construire ou d'entretenir une fabrique pour les dits articles.

ARTICLE IV.

Le capital de ladite corporation est fixé à la somme de quarante mille dollars, divisé en quatre cents actions de cent dollars chacune; vingt-cinq pour cent du montant de chaque action devant être payée comptant lorsque vingt-cinq mille dollars du capital aura été souscrit; vingt-cinq pour cent soixante jours plus tard, et le reste, au gré du conseil de direction, en sommes de dix pour cent au plus du montant, et à des intervalles de trente jours au moins.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de corporation de la dite corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de sept actionnaires, dont chacun devra détenir en son propre nom ou au nom de la société dont il fait partie au moins cinq actions du capital de la dite Compagnie. Toutes les élections de Directeurs de la Compagnie auront lieu le second mardi de janvier de chaque année. La première élection aura lieu le second mardi de janvier 1889. Toutes les élections se feront au scrutin dans les bureaux de la dite corporation, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis des dites élections sera donné par écrit dix jours d'avance à chaque actionnaire et par dix jours d'annonce dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Les directeurs élus exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. L'élection se fera à la majorité des votes émis. Le actionnaire aura droit à un vote par action. Il est bien entendu, néanmoins, qu'aucun actionnaire ne pourra, quel que soit le nombre de ses actions, donner soit personnellement soit par représentant, plus de cinquante votes. En cas de non élection aux époques ci-dessus désignées, la corporation ne sera pas dissoute, et le Conseil de Direction en exercice dans le moment sera maintenu. Une autre élection aura lieu trente jours plus tard dont avis devra être donné dix jours auparavant dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance survenant dans la Direction, par une cause quelconque sera remplie par les Directeurs en exercice. Quatre directeurs constitueront la majorité requise pour la gestion des affaires. Le Conseil de Direction, dans sa première réunion de chaque année, élira parmi ses membres un Président, un Vice-Président ainsi qu'un Secrétaire, lequel sera ou ne sera pas actionnaire. Il pourra aussi désigner un administrateur et tels autres agents, commis ou employés qu'il jugera nécessaires, et il pourra les congédier à son gré. Il a également le pouvoir de formuler les règlements nécessaires, de les modifier et amender, en vue des intérêts et des besoins de la corporation, de faire des emprunts, d'hypothéquer, d'émettre des obligations, d'exécuter des contrats et de procéder à tous les actes se rapportant à son but et qui ne sont pas contraires aux lois applicables aux corporations.

Les personnes suivantes composeront le premier conseil de direction de la Compagnie et exerceront leurs fonctions en cette qualité jusqu'au premier mardi de janvier 1889 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, savoir:

Carlos Maduell, H. Dudley Coleman, George H. W. Timbrell, William T. Coats, Leonard Naef, Edward A. Palfrey et Auguste Roy.

ARTICLE VI.

Quand la dissolution de cette corporation devra avoir lieu par l'expiration de sa charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois de ses actionnaires désignés dans ce but à une réunion générale des actionnaires convoqués après qu'avis leur aura été donné trente jours au préalable dans un journal quotidien de la ville de la Nouvelle-Orléans et avec l'assentiment de la majorité comme montant des actionnaires. Les dits commissaires conserveront leur qualité jusqu'à ce que les affaires de la corporation auront été complètement liquidées. Si la mort de l'un ou de deux [illegible], le ou les survivants continueraient l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE VIII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé ou modifié, ou la corporation pourra être dissoute avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées et une majorité comme montant à une quelconque des assemblées générales des actionnaires de la dite corporation réunie après que la publication pendant trente jours préalablement dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans et pour tels changements qui pourront être faits relativement au fonds capital, il faudra en outre de l'avis public, quarante jours d'avis au préalable, par écrit, par la malle à chaque actionnaire.

ARTICLE VIII.

Jamais aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de ladite corporation, pour une somme excédant la somme de ses actions non payées, pas plus qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider la charte ou d'exposer un actionnaire à toute autre obligation qu'à celle de payer le montant de ses actions.

ARTICLE IX.

Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté à n'importe quel montant n'excédant pas cent mille ($100,000) dollars sur un vote des deux tiers de toutes les actions du fonds capital à toute assemblée régulière de cette corporation après trente jours d'avis public dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, relativement à la chose projetée; et lorsqu'une augmentation du fonds capital aura été dûment autorisé, avis en sera donné pendant trente jours dans une feuille publique de la ville de la Nouvelle-Orléans, époque durant laquelle les actionnaires auront le privilège d'augmenter leurs actions au pro-rata au montant de leurs premières actions à leur valeur au pair; et toutes actions du fond capital accru qui n'auront pas trouvé de souscripteurs à l'expiration des dits trente jours, pourront être placées par le conseil de Direction de cette corporation, mais pas au-dessous de la valeur au pair.

ARTICLE IX

Dans le cas où un souscripteur au fonds capital de cette corporation négligerait de payer ses actions aux échéances sur une levée ou une demande du Bureau des Directeurs conformément à l'article quatre, dans les trente jours après le dernier jour fixé pour ces paiements, les souscriptions de même que tous les paiements faits précédemment par lui seront considérés abandonnés par lui à la corporation et seront déclarés forfaits à la corporation.

ARTICLE XI.

Cette corporation entrera en fonctions et commencera les affaires aussitôt que deux cents actions du fonds-capital auront été souscrites.

Ainsi fait et passé en mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne., le jour et la date désignés précédemment en la présence de James Simeon et de Samuel Gardiner, témoins compétents, qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des autres personnes et la mienne

(Ont signé)
C. MADUELL,
H. DUDLEY COLEMAN,
G. H. W. TIMBRELL,
GEO. J. MULLER,
W. T. COATS,
PH. NAGELE,
P. NAGELE,
LEONARD NAEF,
JOSEPH P. HORNER, PP. G. H. W. T.,
S. HERNSHEIM BROS. & CO., PR. G. H. W. T.,
W. S. BENEDICT, PP. G. H. W. T.,
GEO. THOMPSON, PP. W. T. C.,
GEO. D. FISCHER, PP. W. T. C.,
J. MANGUNO, PP. W. T. C.,
JOHN MULLER, PP. W. T. COATS,
SAM'L GARDINER,
JAS. SIMOON,
ALPHONSE PHILIPS, Notaire Public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la "New Orleans Safe and Lock Company" a été dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 358, à la page 202.
Nouvelle Orléans, le 7 octobre 1887.
Signé: GEO. GUINAULT, Député annotateur.

Je certifie que les lignes qui précèdent sont une copie exacte de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Safe and Lock Company" et de l'attestation qui y est annexé, enregistrés en mon étude.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et mon sceau officiel ce 8me jour d'octobre A. D. 1887.
ALPHONSE PHILIPS, Notaire.
9 oct—5 fois 1 m

Prof. CYRILLE C. THEARD,
No 59 1|2 Union, 2e District.
Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.
Français, Anglais, Volapük, Tenue des Livres, etc. 14 oct—
Travaux en Plumes en tous genres, aux plus bas prix.

C. W. EICHLING, FLEURISTE.
370 ... RUE DECATUR ... 370
21 avril—1 an Près le Marché Français.

AMUSEMENTS.

Académie de Musique de Bidwell.
Les deux dernières représentations de
MY GERALDINE.
Matinée à midi. Le Soir à 8.
5oct—1f

Théâtre St-Charles de Bidwell.
Deux dernières représentations de
Prof. D. M. BRISTOL.
EQUES-CURRICULUM.
Matinée à midi. Le soir à 8 heures.
5 nov—1f

Académie de Musique de Bidwell.
Commençant Dimanche, 6 Nov.
MATINÉES MERCREDI ET SAMEDI.
MABEL STERLING
Et sa Troupe d'Artistes-Etoiles, dans
3 - - - CORNERS - - - 3
La plus grande comédie musicale de l'époque.
19 ...... Vaudevillistes et Comédiennes 19
Dimanche, 13 nov.—CORA VAN TASSEL, dans son nouveau drame à grand spectacle, le "HIDDEN HAND." 5nov—

Théâtre St-Charles de Bidwell.
—Commençant—
Dimanche soir, 6 novembre 1887.
Matinées les Mardis et les Samedis.
La grande production de New-York, de Wm. J. Gilmore.
DEVIL'S AUCTION!
Interprété par une immense troupe de soixante personnes, y compris la Grande troupe Anglaise de Ballet.
Dimanche, 13 nov.—Minstrels Mastodon de Haverly. 5 nov—

GRAND OPERA HOUSE,
Rue du Canal.
REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
—Donnée par le—
Cercle Dramatique Franco-Louisianais.
DIMANCHE 6 NOVEMBRE 1887,
Les Pirates de la Savane,
Drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux, par Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué.
GRAND ORCHESTRE.
Prix d'Entrée:
Admission ... 50 sous
Places réservées ... 25 sous extra
Troisièmes, entrée par la rue Bourgogne 25 sous
On pourra retenir des places réservées et numérotées au bureau du Contrôle du Théâtre jusqu'au Dimanche soir.
Les portes s'ouvriront à 6:30 heures. Lever du rideau à 7.30 heures.
Comité de Réception:
MM. P. M. Schneidau, B. Onorato, Jos. Duquesne, Ed. de Armas, Dr F. Barroso, N. Bienvenu, B. W. Benjamin, Frank D. Chrétien, A. Capitan, F. D. Charbonnet, James Davier, J. M. Cressy, Chas. B. Lanusse, P. Erard, G. Léaumont, Ed. Hatrie, Albert Paul, J. Larrieu, A. C. Roux, Dr J. C. Lopez, A. D. Saucier, Edgard Pilié, Eug. Simon, Anthony Shea, J. Vergnole, O. Uter, Alph. Walz, S. Vidalat, A. Xiques, Hon. Jos. Guidel. 5 nov—2f

ROBINSON'S MUSEUM ET DEUX THEATRES.
Ouvert tous les jours de 11 a. m. à 10 p. m.
MLLE ADA BRIGGS,
La reine grasse pesant 634 livres
La reine des danses à longs cheveux.
MLLE LOU WELLER.
Le prince des prestidigitateurs
Prof. GREENBAUM,
Et Mlle EMMA
The Sleeping Beauty
Théâtre No. 1.—L'original et seul Nashville Students et Jubilee Singers.
Théâtre No. 2.—Lillie Hamilton's Troupe of Merrymakers. 2 nov—1f

Théâtre Faranta.
La semaine commençant le lundi 31 octobre,
LE MONDE
("The World")
$10,000 pour les décors et effets scéniques seulement.
L'auteur et l'acteur à sensation de l'Amérique,
J. Z. LITTLE
et une troupe d'une valeur exceptionnelle.
Nota—Toutes les places sont présentées telles qu'elles sont annoncées ou l'argent remboursé.
Matinées jeudi, samedi, et dimanche.
Lundi, 7 novembre—Un Plum Pudding.
30 oct—

ELKIN & CO.,
100 ...... Rue du Canal 100
Nouveau Stock
TAPIS
Moquettes, Velours, Brussels, Ingrain
Aux plus bas prix.
RIDEAUX
Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux en Crête, Colbert, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne, Corticine, Toile Cirée, Linoleum.
Assortiment complet de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux.
12 sept—

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommier en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

CONSULAT DE FRANCE

—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 193 RUE GRAVIER
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er novembre 1887.

Liste de publications.

Ainsworth M. Luther	Laltne Pascal
Ballou famille	Larrieu Joseph Auguste
Braquet Joseph	Marmy Paul Nicolas
Crettes Martial	Médus Baptiste
Delas Léon	Ménehn Eugène
Delort Jean	Ménitrard Hortense Félicité
Egnan Domingo de	Munaux Emmanuel élisée
Estrade Jean J. Philémon	
Fourcade Antoine	Nigniporan Elie Pierre
Fouilloux Célestin	Nigniporan Nestor
Freyder Jean Baptiste	Peret Claude
Garrot Pierre	Piforçat Jean
Guiraud Vve Jos. Julie Paméla	Pignon Claude
Havet Elei	Sabran Antoine Ephrème
Hourton Jean Baptiste	Salignac Eugène de
Henry P.	Sevestre Emile
Henry F.	Sorrel
Hopkins Hugh les époux	Tourrée Jean Louis
Kerin Jacques	Veinen Jean Pierre Nicolas
Klein Auguste	White George
Lamarraque Jean Baptiste	W W H Steed Limited

LETTRES.

Sievor Henri 2	Gebrean Lucien
Casenave Bertrand	Ledoux E
	Viennot Jacob

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er novembre 1887.
Le Consul Général,
VTE PAUL D'ABZAC.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 4 NOVEMBRE—CLASSE No 362
Tirage de 4 heures P. M.

70	5	26	65	66	69	48	27	1	63	7	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 4 novembre 1887—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU
D. A. WILSON
W. P. PINCKARD
Commissaires

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps [illegible].